



ICAO

ORGANISATION L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
SIXIÈME RÉUNION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'AVIATION CIVILE
DE LA RÉGION AFRIQUE-OCÉAN INDEAN (AFI DGAC/6)

Brazzaville, Congo (2 – 4 novembre 2016)

Point 7.2 de l'ordre du jour: Plans d'actions pour la réduction des émissions de CO₂

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DES PLANS D'ACTION DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ PROVENANT DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE
<p>La présente rend compte de l'état d'avancement de l'élaboration des plans d'action des États pour la réduction des émissions de CO₂ provenant de de l'aviation civile internationale dans la région AFI et encourage les États ayant déjà élaborés leurs plans d'action à soutenir les autres États AFI afin que ceux-ci élaborent les leurs plans.</p>
<p>REFÉRENCE(S) : Résolutions A38-18 et A37-19 de l'Assemblée de OACI</p>
<p>La présente note se rapporte l'Objectif stratégique 5 de l'OACI : Protection de l'environnement</p>

1. INTRODUCTION

1.1 En 2010, la Résolutions A37-19 de l'Assemblée de l'OACI encourageait les États à soumettre à l'OACI leurs plans d'action pour la réduction des émissions de CO₂ émanant de l'aviation civile internationale exposant les grandes lignes de leurs politiques et de leurs mesures respectives, et à rendre compte chaque année à l'OACI des émissions de CO₂ produites par l'aviation internationale. Par ailleurs, la Résolution A38-18 de l'Assemblée de l'OACI adoptée en 2013 encourageait les États à soumettre leurs plans d'action à l'OACI avant fin juin 2015 et à mettre à jour ceux soumis en 2012. La Résolution A38 encourage en outre les États à rendre publics leurs plans d'action pour soutenir les États n'ayant pas encore élaboré les leurs.

1.2 L'OACI a également lancé son « programme de parrainage » qui encourage les États qui ont soumis leurs plans d'action à établir des partenariats avec des États membres qui n'en ont pas encore établi. Une lettre type figure en appendice au présent document.

1.3 En fin juin 2016, seuls 6 États ESAF et 13 États WACAF dans la région AFI, notamment les 12 États bénéficiaires du projet d'assistance OACI-Union européenne, avaient soumis leurs plans d'action. Ces chiffres

incluent les États qui ont soumis leurs plans d'action en 2012 et qui ne les ont pas encore actualisés.

1.2 Dans cette optique, cette note de travail propose des actions, y compris le programme de parrainage, pour aider les autres États AFI à élaborer et soumettre leurs plans d'action.

2. ANALYSE

2.1 Conformément aux Résolutions de l'Assemblée susmentionnées, l'OACI et la CAFAC ont organisé des ateliers de formation sur l'élaboration des plans d'action des États sur les activités de réduction des émissions de CO₂ dans la région AFI, notamment les ateliers tenus à Nairobi (4-6 juillet 2011), à Dakar (24-26 septembre 2012), de Yaoundé (11-13 juin 2014) et à Nairobi (18-19 juin 2014) afin de fournir à la région AFI les informations et les outils nécessaires à l'élaboration de leurs plans d'action. Suite à ces ateliers de formation régionaux, quatre États WACAF (**Gambie, Ghana, Nigéria et Togo**) ont élaboré et soumis leurs plans d'action à l'OACI

2.2 De plus, l'OACI et l'Union-européenne ont conçu un projet conjoint d'assistance pour aider 12 États de la région AFI, notamment **l'Angola, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo, la RDC, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Kenya et Sao Tomé et Príncipe.** C

2.3 Le projet d'assistance lancé en février 2015 a aidé ces 12 États dans le renforcement des capacités pour l'élaboration de leurs plans d'action qui ont été soumis à l'OACI au début de cette année.

2.4 Pour soutenir les autres États AFI dans l'élaboration de leurs plans d'action, un projet a été élaboré pour un éventuel financement par le plan AFI.

2.4 Au regard de l'expérience acquise par les 16 États AFI susmentionnés à travers l'élaboration de leurs plans d'action, et du projet proposé, il est recommandé d'utiliser les ressources humaines qualifiées disponibles dans ces États pour l'exécution de ce projet avec la participation des États qui n'ont pas encore élaboré leurs plans d'action. Dans cette optique, la réunion voudrait bien formuler la recommandation suivante :

Recommandation 6/XX: Élaboration des plans d'action des États pour la réduction des émissions de CO₂ provenant de l'aviation civile internationale dans la région AFI

Il est recommandé aux États AFI :

- 1. Qui n'ont pas encore élaboré et soumis leurs plans d'action pour la réduction des émissions de CO₂ provenant de l'aviation civile internationale, d'apporter leur contribution au projet d'assistance à la région AFI ; et**
- 2. Qui ont déjà soumis leurs plans d'action d'aider les autres États à travers le projet d'assistance AFI/WACAF à élaborer leurs plans d'action en mettant à leur disposition les capacités en ressources humaines.**
- 3. Qui ont élaboré et soumis leurs plans d'action à l'OACI, d'établir des partenariats en signant des accords avec les États qui n'ont pas encore soumis les leurs afin de permettre une assistance adaptée à leurs besoins.**
- 4. Qui ont soumis leurs plans d'action en 2012 de les actualiser.**

3. SUITE À DONNER

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte des informations contenues dans cette note de travail ;
- b) Statuer sur le projet de recommandations soumis à son examen.

